



**M I G A D O**

*Migrateurs Garonne Dordogne*

**ANIMATION / COORDINATION DES ACTIONS ET DES  
REFLEXIONS POUR LA SAUVEGARDE DE L'ANGUILLE  
EUROPEENNE SUR LE BASSIN VERSANT GIRONDE-  
GARONNE-DORDOGNE**

**JANVIER A DECEMBRE 2011**



Etude financée par :

L'Union Européenne  
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne  
La FNPF

**Vanessa LAURONCE**

**Juillet 2012**

MI.GA.DO. 19GD-11-RT



L'animation/coordination des actions et réflexions pour la  
sauvegarde de l'anguille est cofinancé par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de  
développement régional.



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE  
ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT



FÉDÉRATION  
NATIONALE  
PÊCHE

## RESUME

---

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'Association MIGADO, un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... s'est développé afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation a également permis d'avancer dans les réflexions sur le bassin. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'études, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions sur le bassin versant.

En 2008, le PLAGEPOMI a été rédigé, listant les mesures devant être mises en place entre 2008 et 2012. Un plan de gestion local et national, dont les Ministères ont demandé l'application dès juillet 2009, a également été établi dans le cadre d'un Règlement Européen instituant la mise en place de mesures de gestion pour la sauvegarde de la population d'anguilles.

Ces deux documents (le PLAGEPOMI et le PGA) listent les actions principales qui devront être développées dans le bassin afin de sauvegarder et restaurer la population. Un des rôles de l'animatrice, outre d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des méthodologies auprès des partenaires, est de suivre l'évolution de la mise en place de ces actions. Ce travail se fait grâce à des contacts et collaborations avec les différents partenaires du bassin.

Des avancées concrètes ont eu lieu sur différentes actions et une coordination réelle entre partenaire est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille.

## SOMMAIRE

|  |            |
|--|------------|
| <b>RESUME</b> .....  | <b>I</b>   |
| <b>SOMMAIRE</b> .....  | <b>II</b>  |
| <b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....   | <b>III</b> |
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | <b>1</b>   |
| <b>1.1 LE PLAGEPOMI</b> .....  | <b>2</b>   |
| <b>1.2 Participation de l’animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI</b> .....   | <b>3</b>   |
| <b>2 LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE LA POPULATION DE L’ANGUILLE EUROPEENNE</b> .....                    | <b>4</b>   |
| <b>2.1 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux</b> .....   | <b>4</b>   |
| <b>2.2 Les plans de gestion local et national</b> .....  | <b>5</b>   |
| <b>2.3 Participation de l’animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI</b> .....   | <b>5</b>   |
| 2.3.1 Suivi des captures par les pêcheurs professionnels .....   | 6          |
| 2.3.2 Le repeuplement .....  | 8          |
| 2.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l’anguille (ouvrages ZAP) .....  | 10         |
| <b>3 LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN</b> ..... | <b>14</b>  |
| <b>3.1 Appui technique sur des cas concrets aux bureaux d’étude et partenaires – transfert de connaissances et expertise</b> .....         | <b>14</b>  |
| <b>3.2 Participation à des réunions – transfert de connaissances, de méthodologie et expertise</b> .....                                   | <b>15</b>  |
| <b>3.3 Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d’ouvrages</b>   | <b>15</b>  |
| <b>3.4 Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales</b>  | <b>17</b>  |
| <b>3.5 Transfert de connaissance et de méthodologie à l’échelle du territoire du COGEPOMI</b>  | <b>17</b>  |
| <b>4 LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE COGEPOMI</b> .....   | <b>18</b>  |
| <b>5 LA PLAQUETTE D’INFORMATION « L’ANGUILLE DANS LE BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE »</b> .....   | <b>19</b>  |
| <b>CONCLUSION</b> .....  | <b>20</b>  |
| <b>ANNEXES</b> .....   | <b>21</b>  |

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

|  |    |
|--|----|
| Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre .....   | 2  |
| Figure 2 : évolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les trois dernières saisons de pêche. Source : MIGADO, 2012 .....   | 7  |
| Figure 3 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d’anguilles dans UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA)..... | 8  |
| Figure 4 : Carte de localisation des zones de lâchers de civelles sur le Lac d’Hourtin. Source : MIGADO, 2011 .....  | 9  |
| Figure 5 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d’action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.....  | 10 |
| Figure 6 : Etat initial d’aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d’avancement en juin 2011 (b). Source : MIGADO, 2011 .....   | 12 |
| Figure 7 : Etat initial (a) et état d’avancement en juin 2011 (b) des aménagements et actions mises en place sur les ouvrages ZAP. Source : MIGADO, 2011 .....                       | 13 |
|  |    |
| Tableau 1 : Quotas de pêche et captures de civelles réalisées par les pêcheurs professionnels fluviaux et marins durant la saison 2010-2011. ....                                    | 6  |
| Tableau 2 : Quotas de pêche pour la saison 2010-2011 pour l’UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre Arcachon.....   | 6  |
| Tableau 3 : Coût et financement des actions anguilles sur le territoire COGEPOMI. Source : MIGADO, 2011 .....  | 18 |

## INTRODUCTION

---

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêche commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'Association MIGADO, un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... s'est développé afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation a également permis d'avancer dans les réflexions sur le bassin. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'études, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions sur le bassin versant.

En 2008, le PLAGEPOMI a été rédigé, listant les mesures devant être mises en place entre 2008 et 2012. Un plan de gestion local et national, dont les Ministères ont demandé l'application dès juillet 2009, a également été établi dans le cadre d'un Règlement Européen instituant la mise en place de mesures de gestion pour la sauvegarde de la population d'anguilles.

Ces deux documents (le PLAGEPOMI et le PGA) listent les actions principales qui devront être développées dans le bassin afin de sauvegarder et restaurer la population. Un des rôles de l'animatrice, outre d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des méthodologies auprès des partenaires, est de suivre l'évolution de la mise en place de ces actions. Ce travail se fait grâce à des contacts et collaborations avec les différents partenaires du bassin.

Une grande partie du travail de l'animatrice concerne l'appui technique aux partenaires locaux, syndicats de bassin versant, gestionnaires et techniciens rivière dans la mise en place concrète d'actions pour la sauvegarde de l'anguille sur leur territoire.

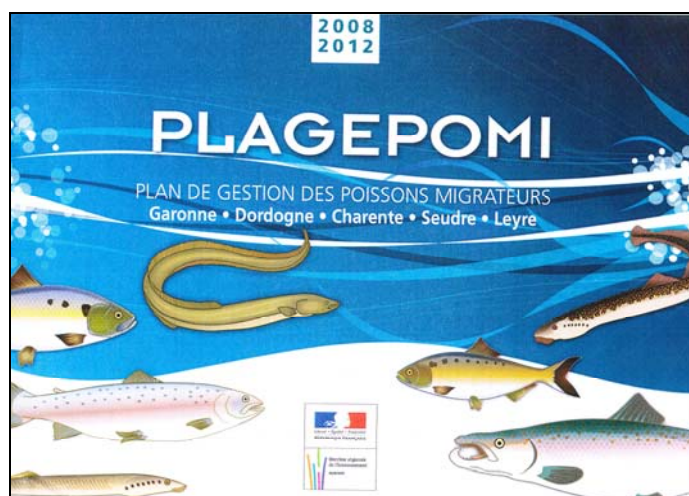
Le Plan de gestion des poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) – bassin Gironde garonne dordogne charente seudre leyre.

## 1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI a été adopté dans sa version complète en juin 2008. Des fiches font le bilan des différentes espèces de poissons migrateurs dans le bassin et les mesures de gestion proposées orientent les actions à mettre en place entre 2008 et 2012. Ces mesures se développent autour de sept grands thèmes :

- la libre circulation,
- les suivis biologiques et halieutiques,
- le soutien de stock,
- la gestion des habitats,
- la gestion de la pêche,
- l'animation-communication-sensibilisation,
- l'amélioration des connaissances.

28 mesures concernent l'anguille, dont 10 sont spécifiques à cette espèce.



**Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre**

Les actions inscrites dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille, en réponse au Règlement européen ont été intégrées aux actions mises en place dans le bassin. Le plan de gestion des poissons migrateurs est téléchargeable sur le site de la DREAL Aquitaine (<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr>). Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document, mais dans le cadre du plan de gestion national du Règlement européen.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

## **1.2 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI**

Lors de chaque réunion du Groupe Technique Anguille du COGEPOMI, un point est fait sur l'avancement de la réalisation des actions inscrites dans le PLAGEPOMI afin d'identifier les actions manquantes et celles en cours de développement. Ces informations seront utilisées par la suite pour le bilan du PLAGEPOMI 2008-2012 et l'élaboration s'il y a lieu du futur PLAGEPOMI.

De plus, l'animatrice s'est assurée à chaque rencontre ou réunion avec des partenaires du bassin de la bonne connaissance des mesures listées dans ce document. De nombreuses discussions téléphoniques ont également eu lieu avec les partenaires.

Des tableaux ont été établis afin de suivre l'évolution de la mise en place de ces mesures et de prévoir les retards ou absences d'actions prévues sur certains thèmes.

## **2 LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE LA POPULATION DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.**

---

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter avant décembre 2008 un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de la population. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche devra être mise en oeuvre.

Le plan de gestion français a été validé par l'Europe en février 2010, les Ministères ayant tout de même demandé aux différents partenaires de mettre en place les actions proposées dans les volets locaux et nationaux de ces plans à partir de juillet 2009.

L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40% d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

### **2.1 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux**

**L'organisation française** pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche),
- un volet local, élaboré au sein des territoires COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DIREN Aquitaine, la DRAM, l'ONEMA, l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base des recommandations de travail des groupes techniques « pêcherie et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

**Les volets locaux** ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existant sur le bassin,
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

**Le volet national** comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans



les turbines...

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorité afin de rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

## 2.2 Les plans de gestion local et national

Les principales mesures à mettre en place pour améliorer les facteurs majeurs de perturbation sont :

### ✓ **Les mesures pêches**

Le règlement impose la réduction de 30% de l'effort de pêche en 3 ans dans l'UGA (hors UGA : pêche interdite).

- Pour cela, la France demande la mise en place de quotas de pêche pour la civelle, avec une saison de 5 mois et la suppression des relèves hebdomadaires. Ces quotas sont calculés sur la base des captures de 2003 à 2006 avec une réduction de 10 % par an sur 3 ans.

- Pour l'anguille jaune, la saison de pêche sera réduite de 7 à 5 mois jusqu'à 2011, avec pour le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre une période d'ouverture de la pêche du 01/05 au 30/09 et du 01/04 au 30/10 pour le bassin d'Arcachon en 2011.

La pêche amateur civelle est interdite en domaine fluvial et maritime.

Il est interdit d'utiliser les civelles, anguilles ou chair d'anguilles comme appât.

Il reste interdit de pêcher les anguilles argentées.

### ✓ **Les mesures repeuplement**

Dans le cadre du plan national, la France doit réserver 5 à 10 % des anguilles pêchées annuellement pour du repeuplement dans les bassins français. Les zones de repeuplement ont été identifiées dans le plan de gestion et devront être précisées ultérieurement.

Si l'on prend en compte les densités de repeuplement préconisées pour le territoire COGEPOMI, les quantités de civelles à transférer seront d'environ 1.5 à 2 tonnes.

### ✓ **Les mesures libre circulation**

Lors de la rédaction des volets locaux, des ouvrages ont été identifiés comme prioritaires :

- sur le bassin de la Charente et de la Seudre : 94 obstacles + les obstacles des marais de la Seudre et d'Oléron qui n'ont pas encore été inventoriés,

- sur le bassin Gironde Garonne Dordogne : 88 obstacles,

- sur le bassin de la Leyre et Canal des Etangs : 10 obstacles.

## 2.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille a été de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du plan de gestion et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications (faites également en grande partie par téléphone) ont eu lieu afin de porter à la connaissance de tous ces informations.

## 2.3.1 Suivi des captures par les pêcheurs professionnels

| UGA   | Quotas de pêche 2010-2011<br>(en kg) |             |                   |             | Productions par pêche 2010-2011<br>(en kg) |          |                   |          |
|---|--------------------------------------|-------------|-------------------|-------------|--|----------|-------------------|----------|
|   | Marins pêcheurs                      |             | Pêcheurs fluviaux |             | Marins pêcheurs                            |          | Pêcheurs fluviaux |          |
|   | Total                                | Dont conso. | Total             | Dont conso. | Volumes                                    | % Total. | Volumes           | % Total. |
| <b>Garonne Dordogne<br/>Charente Seudre<br/>Leyre et Arcachon</b> | 9 820                                | 5 892       | 1 346             | 808         | 5 647                                      | 57.5 %   | 239               | 17.7%    |

**Tableau 1: Quotas de pêche et captures de civelles réalisées par les pêcheurs professionnels fluviaux et marins durant la saison 2010-2011.**

Ces données sont issues des suivis et traitements effectués par l'ONEMA pour les pêcheurs professionnels fluviaux et par la DPM pour les pêcheurs professionnels marins pour la saison 2010-2011.

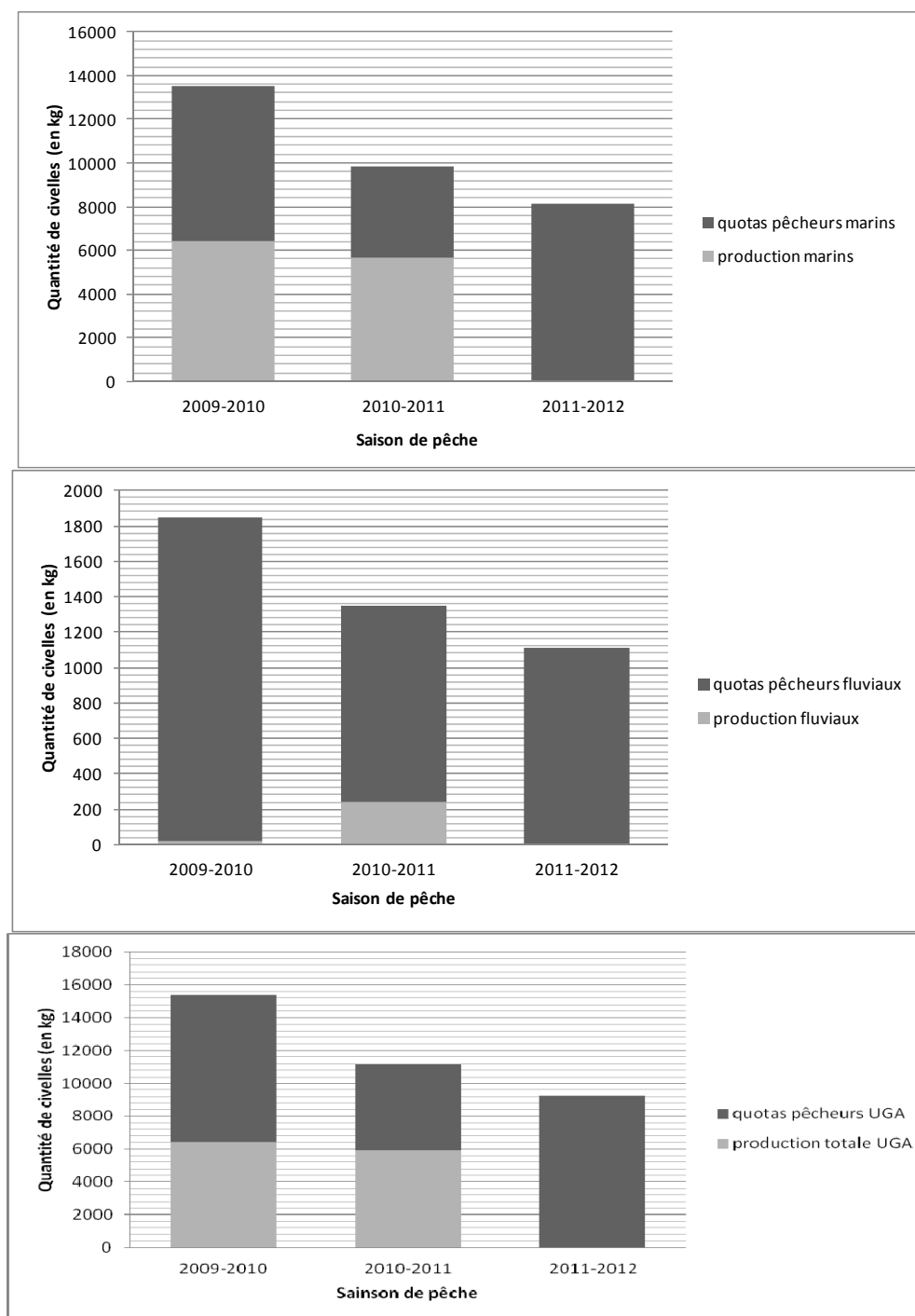
Au total, les captures réalisés sur l'ensemble de l'UGA représentent 52.7% des quotas prévus pour l'année 2010-2011. Elles représentaient 41.9% de ceux prévus pour l'année 2009-2010.

Les quotas prévus pour la saison 2011-2012 sont les suivants pour l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre :

| UGA   | Quotas de pêche marins pêcheurs<br>(en kg) |                      |                   | Quotas de pêche pêcheurs fluviaux<br>(en kg) |                      |                   |
|---|--|----------------------|-------------------|--|----------------------|-------------------|
|   | Repeuplement<br>(kg)                       | Consommation<br>(kg) | Total UGA<br>(kg) | Repeuplement<br>(kg)                         | Consommation<br>(kg) | Total UGA<br>(kg) |
| <b>Garonne<br/>Dordogne<br/>Charente<br/>Seudre Leyre<br/>et Arcachon</b> | 3 663                                      | 4 477                | <b>8 140</b>      | 499.5  | 610.5                | <b>1 110</b>      |

**Tableau 2 : Quotas de pêche pour la saison 2010-2011 pour l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre Arcachon.**

L'évolution des quotas de pêches et des quantités prélevées lors des 3 dernière saisons de pêche est présentée sur les graphes ci-dessous.



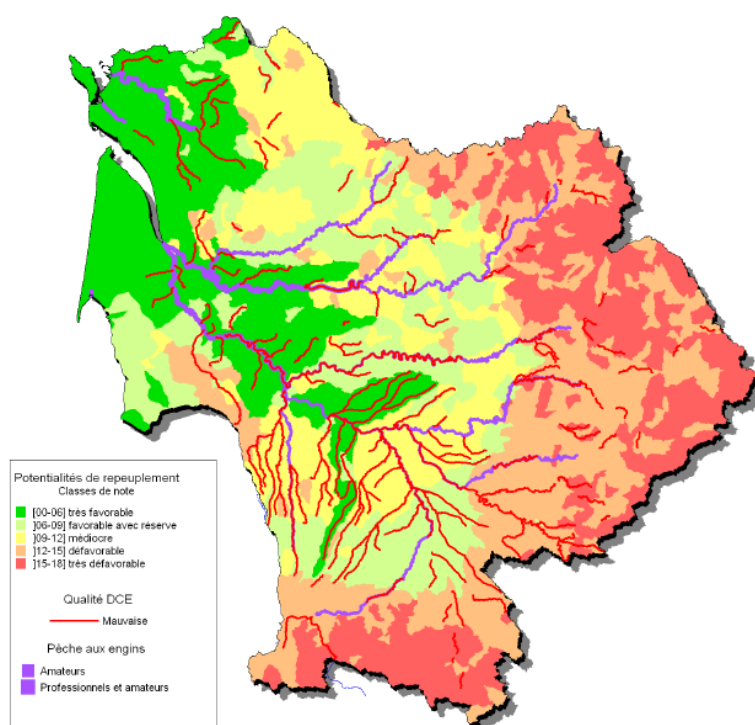
**Figure 2 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les trois dernières saisons de pêche. Source : MIGADO, 2012**

### 2.3.2 Le repeuplement

✓ La saison 2009-2010

Dans le cadre du plan de gestion de l'anguille, des opérations de repeuplement sont envisagées. Un appel à projet a été diffusé le 13 décembre 2010 par la DPMA et la DEB afin de concrétiser le programme de repeuplement en France. La date limite de réponse était le 4 février 2011.

Dans ce cadre, les COGEPOMI ont eu en charge d'identifier des sites de lâcher. Le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre a déjà identifié, lors de la rédaction du plan de gestion local, des secteurs favorables en prenant en compte la grille de critères qui avait été définie lors de l'élaboration du plan de gestion français.



**Figure 3 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).**

Un seul partenaire a émis le souhait de répondre à l'appel d'offre et a organisé une réunion avec les partenaires techniques, dont MIGADO, afin de constituer un groupe technique restreint (constitué d'experts) et réfléchir aux sites de lâchers et aux suivis devant être mis en place.

Les sites envisagés pour le département de la Gironde sont ceux du Lac de Lacanau pour les civelles capturées sur le canal des Etangs, et le Lac d'Hourtin pour les civelles de l'Estuaire de la Gironde.

Le groupe restreint s'est réuni le 14 janvier afin de travailler sur la mise en place de ces lâchers et de leurs suivis.

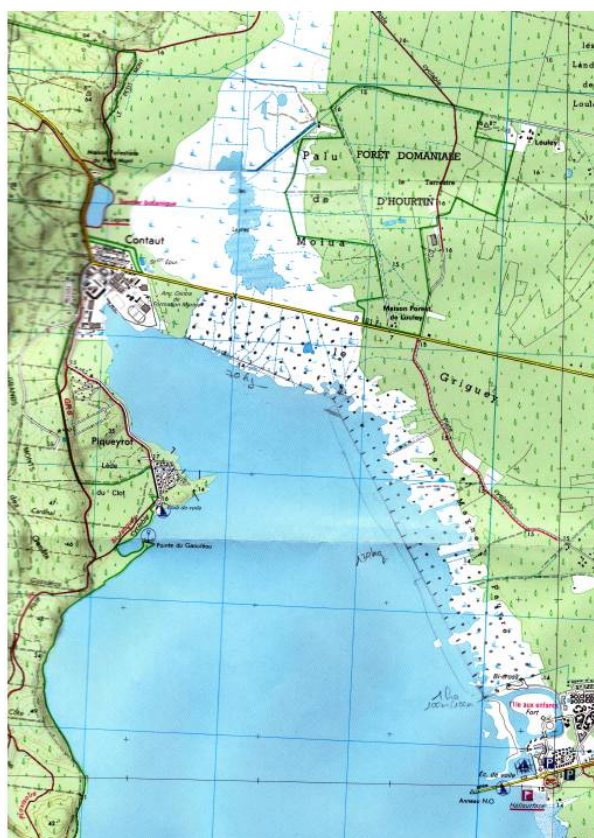
Le groupe technique restreint est constitué de :

- la DREAL Aquitaine,
- l'ONEMA,
- le CEMAGREF,
- la FDAAPPMA33,
- MIGADO.

Le prestataire (CRPMEM et AADPPEDG) a répondu à l'appel d'offre puis a contacté de nouveau les membres du groupe restreint afin d'avoir des détails sur les suivis et répondre aux questionnements complémentaires à la suite du dépôt de dossier.

MIGADO a joué un rôle d'appui technique sur ce dossier et a mis à disposition du CRPMEM et de l'AADPPEDG ses connaissances afin qu'ils répondent à l'appel d'offre.

MIGADO a ensuite travaillé avec les partenaires CRPMEM et AADPPEDG afin d'identifier les zones de lâchers sur le Lac d'Hourtin.

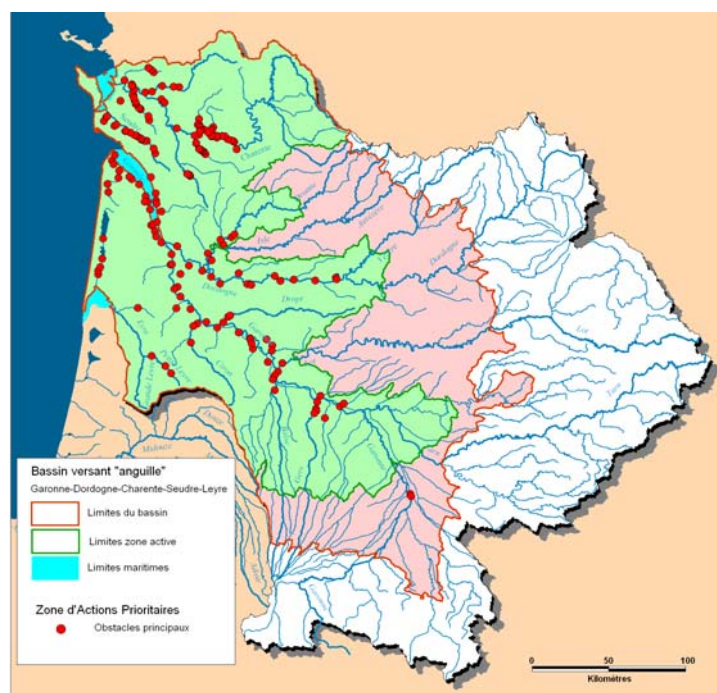


**Figure 4 : Carte de localisation des zones de lâchers de civelles sur le Lac d'Hourtin.  
Source : MIGADO, 2011**

Finalement, à cause de problèmes sanitaires qui se sont révélés pendant la période de quarantaine selon le protocole visé par l'appel d'offre, seuls 45 kg de civelles ont été déversés sur la rive Est du Lac d'Hourtin. Les civelles ont été déversées en avril 2011.

### 2.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)

192 obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan de gestion anguille sur l'ensemble de l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.



**Figure 5 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.**

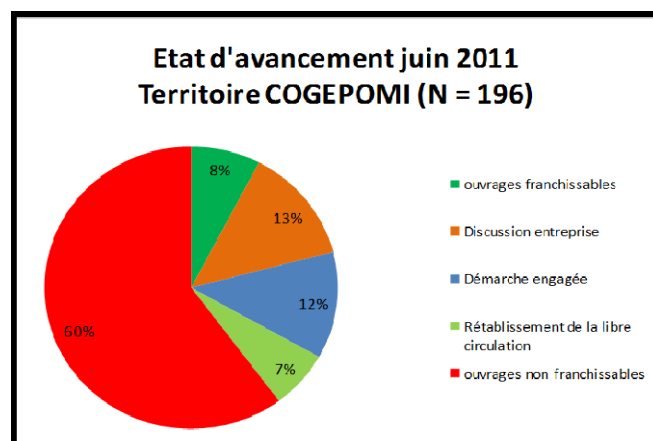
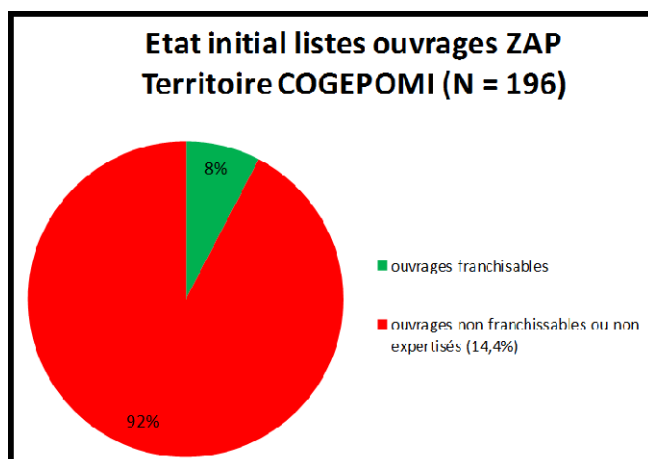
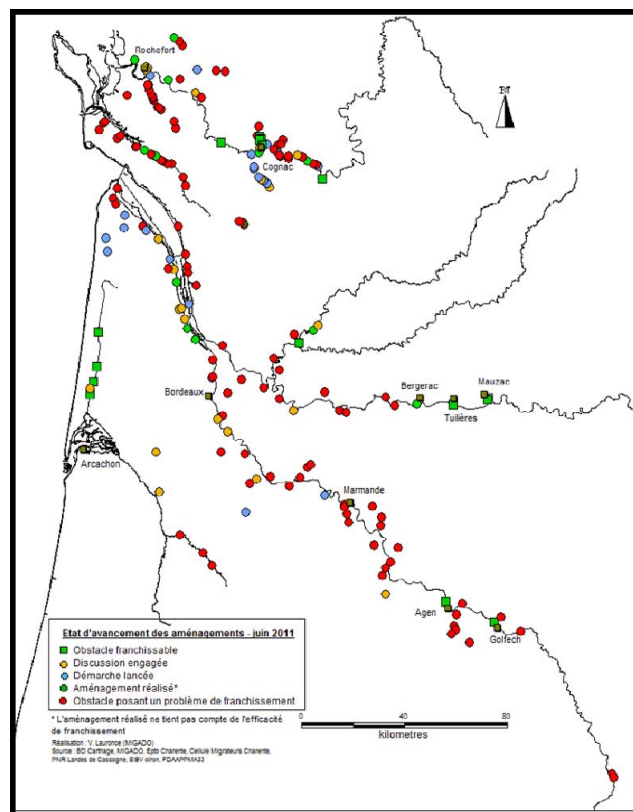
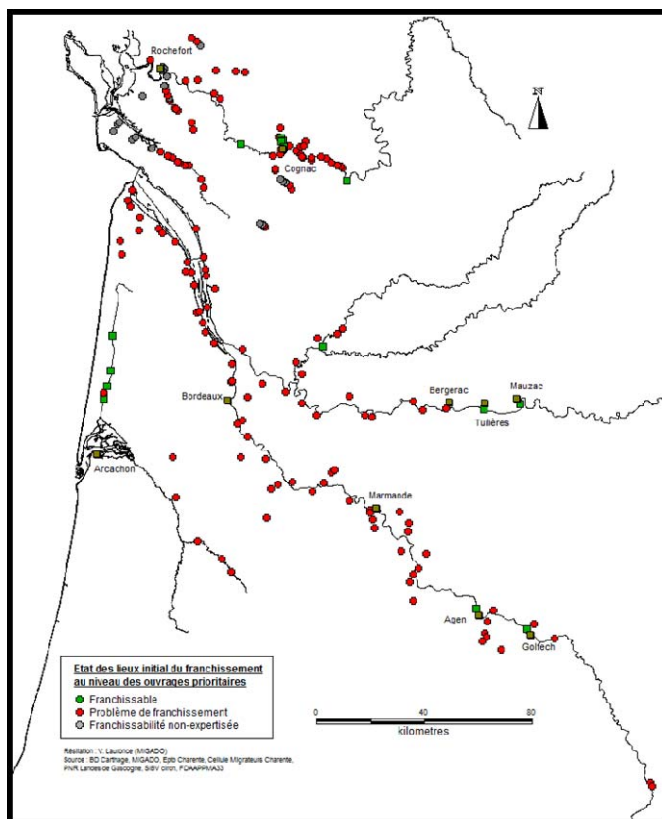
Afin de suivre l'évolution de l'avancement des aménagements et actions mises en place au niveau de ces ouvrages, une base de données a été élaborée par MIGADO, validée en Groupe Technique Anguille, et mise en commun avec les différents partenaires afin de suivre les différentes actions engagées sur le territoire.

Les informations concernant le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs sont synthétisées par MIGADO grâce au réseau d'acteurs et de partenaires locaux (Syndicats de bassins versants, techniciens rivières...). Les informations concernant les bassins de la Charente et de la Seudre sont synthétisées par l'Eptb Charente et la Cellule Migrateurs puis transmises régulièrement à MIGADO pour la mise en commun des informations et l'édition de cartes globales à l'échelle du territoire concerné.

Différentes étapes ont été déterminées comme nécessaires et validées par le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI en juin 2010 pour le suivi de l'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP.

- Obstacle franchissable lors de l'élaboration des listes PGA
- Discussion engagée : le propriétaire ou gestionnaire a été contacté par un partenaire local et des premières discussions ont eu lieu, montrant la volonté du propriétaire ou gestionnaire d'enclencher une démarche concrète pour rétablir la libre circulation. Cependant, aucune action concrète n'a encore été lancée.
- Démarche lancée : le propriétaire ou le gestionnaire a lancé concrètement une action (type une étude) afin de rétablir la libre circulation au niveau de son ouvrage.
- Rétablissement de la libre circulation : la libre circulation a été rétablie grâce à un aménagement spécifique, une gestion de vannes ou un arasement. Ce critère ne tient pas compte de l'efficacité de l'aménagement proposé.
- Obstacle posant un problème de franchissement ou sur lequel la franchissabilité n'a pas encore été expertisée

L'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP est présentée sur les cartes et les graphes ci-dessous, sur l'ensemble du territoire et par sous-bassin.



**Etat initial ouvrages ZAP – territoire COGEPOMI**

|   |     |
|---|-----|
| Ouvrages franchissables                       | 15  |
| Ouvrages non franchissables ou non expertisés | 181 |

a/

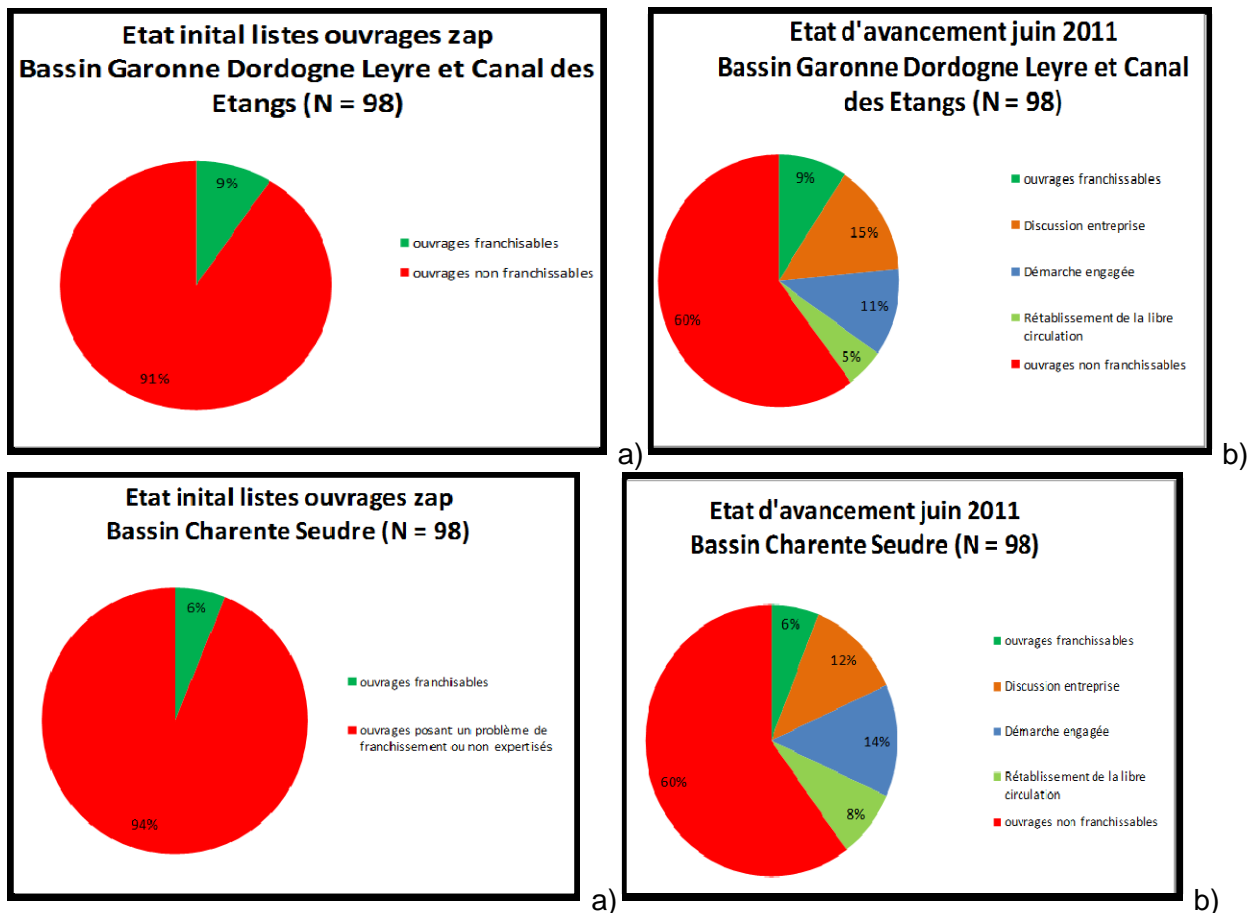
**Etat d'avancement juin 2011 – territoire COGEPOMI**

|  |     |
|--|-----|
| Ouvrages franchissables                | 15  |
| Discussion entreprise                  | 26  |
| Démarche engagée                       | 24  |
| Rétablissement de la libre circulation | 13  |
| Ouvrages non franchissables            | 118 |

b/

Figure 6 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d'avancement en juin 2011 (b). Source : MIGADO, 2011





**Figure 7 : Etat initial (a) et état d'avancement en juin 2011 (b) des aménagements et actions mises en place sur les ouvrages ZAP. Source : MIGADO, 2011.**

On constate des avancées conséquentes, puisque 60% des obstacles posent encore un problème de franchissement en juin 2011, alors qu'ils étaient 65% en octobre 2010, et 92% en 2008. Cependant, sur 13% des ouvrages, seules des discussions ont été entreprises avec les gestionnaires, mais aucune action concrète n'a été lancée. Il est donc important de continuer ce travail de communication et d'animation auprès des propriétaires et gestionnaires pour faire émerger des actions concrètes.

Cette avancée est principalement due aux efforts des différents partenaires du réseau afin de communiquer sur la nécessité de rétablir la libre circulation et l'accompagnement technique qu'ont pu recevoir les partenaires locaux à travers l'appui technique de MIGADO.

### **3 LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN**

---

Tout au long de cette année 2011, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différents partenaires, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies développées dans le programme INDICANG et, par la suite, des actions mises en place par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

#### **3.1 Appui technique sur des cas concrets aux bureaux d'étude et partenaires – transfert de connaissances et expertise**

De nombreuses études « Etat des lieux et diagnostic de bassins versants » ou des Docob Natura 2000 se sont développées en 2011 sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, il a été demandé par les partenaires financiers aux bureaux d'études répondant aux appels d'offre de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille, afin qu'elle présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou les travaux qui ont déjà été réalisés, et ainsi éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études souhaitant répondre aux appels d'offre ont donc contacté l'animatrice, qui par la suite a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et des problèmes éventuels de franchissabilité.

Les bureaux d'études concernés directement par les études de bassin versant ou par un appui technique et qui ont reçu une réponse directe de l'animatrice ont été entre autres :

- ASCONIT pour l'étude de la CUB sur les portes à flot de la Jalle de Blanquefort,
- GEREAA, pour le suivi et les avancées des études lancées sur le Chenal du Gua et le Chenal du Gui,
- Rivière Environnement et SOGREAH pour des réponses à des questionnements sur la gestion des portes à flot,
- LINDENIA pour des informations sur l'identification de poissons récoltés en pêche sur l'île Raymond (bras mort de la Garonne),
- Chênes et Roseaux pour un appui technique pour l'aménagement de la porte à flot sur l'Estey d'Eyrans,
- le CREN Aquitaine pour une collecte de données sur le Lisos, l'Euille, le Brion dans le cadre d'étude Natura 2000

De plus, l'animatrice a été en contact afin de répondre à de nombreuses interrogations sur la problématique anguille et les avancées sur le Règlement européen avec les différents partenaires comme :

- les services départementaux de l'ONEMA,
- les services de police de l'Eau des DDT et DDTM,
- les Eptb de bassin, ainsi que l'Institution Charente et l'Eptb Adour,
- les Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique,
- la Fédération Nationale pour la Pêche en France.
- les autres associations migrateurs....

### 3.2 Participation à des réunions – transfert de connaissances, de méthodologie et expertise

L'animatrice a également participé à diverses réunions organisées par des partenaires du bassin afin d'apporter son expertise sur le thème traité, et ainsi suivre les différents sujets abordant la problématique anguille.

Les réunions qui ont eu lieu en 2011 sont par exemple :

- Natura 2000 Pays Médoc,
- Comité de pilotage du suivi du Pas du Bouc sur le Canal des Etangs.

### 3.3 Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages

L'animatrice a participé ou a été contactée pour participer à de nombreuses réunions organisées par les Syndicats de bassins versants dans le cadre d'études spécifiques, en appui sur une problématique de franchissabilité d'ouvrages, ou dans le cadre de projets d'aménagements d'ouvrages. L'animatrice apporte lors de ces réunions une expertise sur les résultats présentés et les connaissances acquises dans le domaine.

Ces réunions étaient :

- Le comité de pilotage de l'étude de rétablissement de la libre circulation sur le Moulin de Castels, sur la Barguelonne, organisée par le Syndicat Mixte du bassin de la Barguelonne et Lendou.
- Le Syndicat Nord Médoc a lancé en 2010 une étude de bassin versant sur l'ensemble du Chenal du Gua. MIGADO a participé aux comités de pilotage et réunions techniques restreintes et également en appui à GEREA, assistant à maîtrise d'ouvrage. MIGADO a travaillé afin d'apporter toutes les informations nécessaires, entre les comités de pilotage au bureau d'étude retenu SOGREAH – Rivière Environnement. Les aménagements proposés ont été expertisés et un avis technique diffusé.
- Comité de pilotage de l'étude de réfection des portes à flot d'Arcins sur la Jalle de Blanquefort. La maîtrise d'ouvrage appartient au Syndicat de bassin versant des Jalles de Castelnau et Cartillon et la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude SOCAMA. MIGADO, connaissant très bien ce site, a apporté de nombreux avis techniques aux solutions apportées par le bureau d'études, s'assurant de la franchissabilité de l'ouvrage.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin versant du Ciron a lancé une étude sur le rétablissement de la continuité écologique, à l'échelle globale. MIGADO a participé aux différentes réunions d'élaboration du cahier des charges, en appui à la sélection des bureaux d'études, et aux réunions du comité de pilotage. De plus une étude plus spécifique a été lancée pour l'ouvrage de La Trave, étude sur laquelle MIGADO a apporté un appui technique dans l'élaboration du cahier des charges. Une visite a également eu lieu chez un propriétaire de moulin afin de présenter la problématique de continuité écologique, et discuter des solutions envisageables sur le site du Moulin Lamothe. Le Syndicat de bassin versant a demandé à MIGADO de les accompagner pour rencontrer le propriétaire.

- Le SIJALAG a lancé une étude sur le bassin versant de la Jalle de Blanquefort. MIGADO suit l'étude en partenariat avec les bureaux d'étude retenus Lyonnaise des Eaux-Fish Pass-Biotope, et a participé aux réunions organisées.
- La Communauté des Communes de Montesquieu et le bureau d'étude Chênes et Roseaux s'appuient techniquement de façon régulière sur l'avis de MIGADO quant aux aménagements proposés pour améliorer la franchissabilité de la porte à flot de l'Estey d'Eyrans. MIGADO a participé à des visites de terrain et des réunions du comité de pilotage.
- Le Syndicat de Saint Yzans en Médoc a également organisé des réunions, pour présenter les résultats d'une étude réalisée par le bureau d'étude EauMega sur l'ensemble du territoire, puis, dans un deuxième temps, afin de travailler sur l'aménagement nécessaire au franchissement piscicole sur la porte à flot de la Maréchale, lors de travaux de réfection qui seront réalisés. Le Syndicat s'est appuyé sur l'avis de MIGADO qui a pu présenter les différents moyens de gestion actuellement connus, les avantages et inconvénients de chacun. MIGADO a participé aux réunions du comité de pilotage et à l'étude du bureau d'étude ECOGEA afin de rendre franchissables les portes à flot aval.
- Le Syndicat de bassin versant de Maillarde et Guy a également lancé une étude de rétablissement de la continuité écologique et MIGADO a participé aux premières réunions.
- Le Conseil Général de la Gironde, gestionnaire et propriétaire d'ouvrages identifiés comme des ouvrages prioritaires anguilles, a demandé également à MIGADO de participer à différentes visites de terrain et réunions afin d'apporter un appui technique sur les possibilités d'aménagement du barrage de Villandraut sur le Ciron, le pont de la RD5 sur le Lacanau et les portes à flot de l'île Nouvelle. Plusieurs réunions ont eu lieu sur la thématique de Villandraut et une proposition d'aménagement du pont de la RD5 a été élaborée par les services infrastructures du CG33. MIGADO a donné un avis technique sur l'aménagement proposé.
- Le SIABEVELG a également consulté et travaillé avec MIGADO dans le cadre de la Craste de l'Eyron afin que MIGADO apporte un appui technique sur la gestion et l'aménagement devant être mis en place.
- Une étude de restauration de la continuité écologique sur le Dropt a également démarré et MIGADO a été invitée à participer au comité de pilotage géré par le Syndicat de bassin versant du Dropt.
- Le syndicat de bassin versant du Gestas et la Communauté des communes de Montesquieu ont demandé à MIGADO de participer aux études de rétablissement de la continuité écologique sur le Gestas et le Saucats respectivement.

Des contacts très réguliers ont lieu avec des nombreux techniciens rivières de différents bassins versants, qui n'hésitent plus à contacter MIGADO afin d'avoir des informations techniques sur des problèmes de franchissabilité dans la plupart des cas, des demandes d'appui lors de visites de terrain, ou de méthodologie à mettre en place. Les principales personnes en contact sont (ordre aléatoire) :

- Sébastien Simon, Syndicat Centre Médoc,
- Julien Laloubeyre, Syndicat d'Aménagement des bassins versants de l'Artigue et Maqueline,

- Sébastien Lavigne, Syndicat des bassins versants de l'Engranne et Gamage,
- Romain Creiser, Syndicat des bassins versants des Jalles de Castelnau et Cartillon,
- Sébastien Irola, Syndicat d'Aménagement du bassin versant du Ciron,
- Laurent Degrave, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- Baptiste Londeix, Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary,
- Emmanuel Norena, Communauté des Communes de Montesquieu,
- Christophe Dufy, SITAF du Canton de Castillon la Bataille.

### **3.4 Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales**

MIGADO a répondu aux demandes de différents partenaires afin de mettre à disposition et synthétiser les informations existant sur différents thèmes :

- La DDTM de Gironde et la DDT de Lot et Garonne ont demandé à l'animatrice de participer aux groupes d'experts dans les travaux sur les classements de cours d'eau dans le cadre du futur classement L214-17.
- L'ONEMA Gironde a demandé à l'animatrice de participer aux réunions ayant lieu sur les décrets frayères, afin de rassembler les connaissances sur les cours d'eau aval du bassin.
- La Région Aquitaine, via le bureau d'études BIOTOPE, a demandé la participation de l'animatrice aux réunions de travail et au recueil d'informations dans le cadre de la mise en place des Trames Bleues et Vertes en Aquitaine.

### **3.5 Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI**

L'animatrice a également travaillé avec des partenaires du bassin de la Charente et de la Seudre lors de différentes interventions :

- L'animatrice et le Cemagref ont également apporté un appui technique dans l'analyse des données de pêches électriques recueillies par la Cellule Migrateurs dans le cadre du suivi du front de colonisation.
- L'animatrice a participé à la Commission de suivi des poissons migrateurs de Charente.

## 4 LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILE COGEPOMI

Comme évoqué précédemment, les différentes actions développées pendant cette année 2011 ont nécessité des validations ou des consultations du Groupe Technique Anguille qui s'est donc réuni fin 2010 pour valider les actions 2011, et fin 2011 pour faire le point sur les avancés des différentes thématiques et valider le budget prévisionnel des actions anguilles sur l'ensemble du territoire COGEPOMI. Le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI s'est réuni en septembre 2011. Le compte-rendu et les présentations sont joints en annexes à ce rapport.

Le montant global des actions 2011 pour l'ensemble du territoire COGEPOMI est donc de 1 502 860€, en incluant les suivis dévalaison de Tuilières. Dans le tableau ci-dessous sont présentés les coûts des suivis et leur financement.

| FINANCEMENT ACTIONS ANGUILES 2011 |  |      |                      |              |                    |              |                    |            |                   |              |                  |                    |                  |             |                   |             |                    |                    |                  |                 |                  |             |                   |            |
|-----------------------------------|--|------|----------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|------------|-------------------|--------------|------------------|--------------------|------------------|-------------|-------------------|-------------|--------------------|--------------------|------------------|-----------------|------------------|-------------|-------------------|------------|
|                                   |  | AEAG |                      | Europe       |                    | CG33         |                    | CG47       |                   | CR Aquitaine |                  | CR Poitou-Charente |                  | EDF         |                   | FNPF        |                    | Lyonnaise des Eaux |                  | Autofinancement |                  |             |                   |            |
|                                   |  | %    | Montant              | %            | Montant            | %            | Montant            | %          | Montant           | %            | Montant          | %                  | Montant          | %           | Montant           | %           | Montant            | %                  | Montant          | %               | Montant          |             |                   |            |
| MIGADO                            | Programme générale Anguilles et Rivières pilotes | 30%  | 44 456,0 €           | 48% **       | 27 837,0 €         | 12%          | 11 500,0 €         | 5%         | 5 000,0 €         |              |                  |                    |                  |             |                   | 4%          | 4 000,0 €          | 4%                 | 4 000,0 €        |                 |                  |             |                   |            |
|                                   | Animation Anguilles                              | 50%  | 8 445,0 €            | 50% **       | 8 445,0 €          |              |                    |            |                   |              |                  |                    |                  |             |                   |             |                    |                    |                  |                 |                  |             |                   |            |
|                                   | Réseau anguilles PGA                             | 50%  | 28 877,5 €           | 40% **       | 23 102,0 €         |              |                    |            |                   | 10%          | 5 750,0 €        |                    |                  |             |                   |             |                    |                    |                  |                 |                  |             |                   |            |
| AADPPEDG                          | Enquêteur halieutique                            | 10%  | 1 900,0 €            | 30% *        | 5 700,0 €          | 20%          | 3 800,0 €          |            |                   | 20%          | 3 800,0 €        |                    |                  |             |                   |             |                    |                    |                  |                 | 20%              | 3 800,0 €   |                   |            |
| EptB Charente                     | Actions anguilles sur Charente et Seudre         | 30%  | 29 100,0 €           | 40% ***      | 38 800,0 €         |              |                    |            |                   |              |                  | 10%                | 9 700,0 €        |             |                   |             |                    |                    |                  |                 |                  | 20%         | 19 400,0 €        |            |
|                                   | Suivi de la station de Crozin                    | 30%  | 12 090,0 €           | 40% ***      | 16 120,0 €         |              |                    |            |                   |              |                  | 10%                | 4 030,0 €        |             |                   |             |                    |                    |                  |                 |                  |             | 20%               | 8 060,0 €  |
| FD17                              | Suivi de la station de Saugon                    | x    |                      |              |                    |              |                    |            |                   |              |                  | x                  |                  |             |                   |             |                    |                    |                  |                 |                  |             |                   |            |
| FD33                              | Suivi de la passe du Pas du Bouc                 | 30%  | 8 744,0 €            | 30% *        | 8 744,0 €          | 20%          | 5 829,0 €          |            |                   |              |                  |                    |                  |             |                   |             |                    |                    |                  |                 |                  |             | 20%               | 2 332,0 €  |
| EDF                               | Dévalaison Tuilières                             | 17%  | 168 750,0 €          |              |                    |              |                    |            |                   |              |                  |                    |                  | 83%         | 841 250,0 €       |             |                    |                    |                  |                 |                  |             |                   |            |
| EPIDOR                            | Rivières index Dronne                            | 50%  | 70 000,0 €           | 30% *        | 42 000,0 €         |              |                    |            |                   |              |                  |                    |                  |             |                   |             |                    |                    |                  |                 |                  |             | 20%               | 28 000,0 € |
| <b>TOTAL</b>                      |  |      | <b>1 502 859,5 €</b> | <b>24,8%</b> | <b>372 362,5 €</b> | <b>11,4%</b> | <b>170 748,0 €</b> | <b>###</b> | <b>21 129,0 €</b> | <b>0,3%</b>  | <b>5 000,0 €</b> | <b>0,6%</b>        | <b>9 550,0 €</b> | <b>0,9%</b> | <b>13 730,0 €</b> | <b>####</b> | <b>841 250,0 €</b> | <b>0,5%</b>        | <b>7 496,0 €</b> | <b>0,3%</b>     | <b>4 000,0 €</b> | <b>4,1%</b> | <b>61 592,0 €</b> |            |

\* Europe Aquitaine  
 \*\* Europe Inter-régional  
 \*\*\* Europe Poitou-Charente

**Tableau 3 : Coût et financement des actions anguilles sur le territoire COGEPOMI.  
 Source : MIGADO, 2011**

## **5 LA PLAQUETTE D'INFORMATION « L'ANGUILLE DANS LE BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE »**

---

Aucune plaquette d'information n'a été éditée durant cette année 2011 par manque de temps (l'animatrice anguille étant partie en congé maternité en septembre 2011).

Une nouvelle lettre d'information sera éditée en 2012.

## CONCLUSION

---

A travers les différentes actions menées par l'Association MIGADO, un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... s'est développé afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation a également permis d'avancer dans les réflexions sur le bassin. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'études, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions sur le bassin versant.

En 2008, le PLAGEPOMI a été rédigé, listant les mesures devant être mises en place entre 2008 et 2012. Un plan de gestion local et national, dont les Ministères ont demandé l'application dès juillet 2009, a également été établi dans le cadre d'un Règlement Européen instituant la mise en place de mesures de gestion pour la sauvegarde de la population d'anguilles.

Ces deux documents (le PLAGEPOMI et le PGA) listent les actions principales qui devront être développées dans le bassin afin de sauvegarder et restaurer la population. Un des rôles de l'animatrice, outre d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des méthodologies auprès des partenaires, est de suivre l'évolution de la mise en place de ces actions. Ce travail se fait grâce à des contacts et collaborations avec les différents partenaires du bassin.

Des avancées concrètes ont eu lieu sur différentes actions et une coordination réelle entre partenaires est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille.



## **ANNEXES**

---

Annexe 1 : Compte-rendu de la réunion du Groupe Technique Anguille COGEPOMI de juin 2010

Annexe 2 : Présentation faite lors du Groupe Technique anguille COGEPOMI : bilan des actions MIGADO et du PGA.

Annexe 3 : Point sur la continuité écologique sur le territoire COGEPOMI

Annexe 4 : Bilan des actions anguilles 2012

Annexe 5 : Coût et financement des actions anguilles 2012. .